



## Compte rendu de la séance du 27 novembre 2018

Secrétaire de la séance: Isabelle SCHLESSER

### Ordre du jour:

Taxe d'aménagement,  
Mutuelle de groupe - projet du CDG 55,  
Martelage ONF,  
Convention association "Culture et loisirs Les Marpaux",  
Choix de devis,  
Décisions modificatives du budget de l'eau,  
Affouages 2018-2019,  
Indemnité 2018 de la trésorière,  
Questions diverses.

### TAXE D'AMÉNAGEMENT : CHEMIN DERRIÈRE LES OEUFS DEVENU CHEMIN DE CHARLIANE ET CHEMIN HAUT

- Clôture du PAE dit "**CHEMIN DERRIÈRE LES OEUFS**" devenu "**CHEMIN DE CHARLIANE**" et du « CHEMIN HAUT » à compter du 31 décembre 2018 ;  
- Institution, sur le secteur délimité au plan joint, une taxe d'aménagement spécifique d'un taux de **12 %** (compris entre 5,1% et 20%) ;  
En conséquence, les participations sont définitivement supprimées dans les secteurs considérés.  
Les présentes délibérations accompagnées de leur plan sont valables pour une durée d'un an reconductible tacitement d'année en année.

### TAXE D'AMÉNAGEMENT : CHEMIN DE LA LIGNE, RUES SAINT-NICOLAS, DE LA RIPOTÈNE, DE LA GARE

- Institution, sur le secteur délimité au plan joint, une taxe d'aménagement spécifique d'un taux de **12 %** (compris entre 5,1% et 20%) ;  
En conséquence, les participations sont définitivement supprimées dans les secteurs considérés.  
Les présentes délibérations accompagnées de leur plan sont valables pour une durée d'un an reconductible tacitement d'année en année.

### CDG 55 : MUTUELLE DE GROUPE

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mandater le Centre de Gestion de la Meuse pour qu'il négocie les meilleures offres avec les opérateurs, afin de proposer une couverture pour le maintien d'un niveau de rémunération acceptable en cas d'absence prolongée de congé maladie des agents.

### ONF : MARTELAGE 2018 - 2019

Le conseil municipal, après délibération décide, à l'unanimité, le martelage des parcelles 7, 8, 18 et 21 par l'ONF.

### CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "CULTURE ET LOISIRS, LES MARPIAUX" DE HERBEUVILLE

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve, à 6 voix pour (M. Jérôme AUBRY, Président de l'association n'a pas pris part au vote et est sorti à ce moment), la convention de mise à disposition d'un garage communal pour l'association "Culture et loisirs, les Marpiaux" de Herbeuville.  
Le conseil donne tout pouvoirs au maire pour signer les documents afférents.

### CHOIX DE DEVIS

Zone de tonte supplémentaire : Chemins de Faucha et Charliane, Route de Combres :  
ADAPEI - LES JARDINS DE VILLERS pour un montant de 1 860€ TTC

Réparation de l'église :

**Remplacement des vitraux :**

ATELIER CHAZOT pour un montant de 9 716€ TTC

**Réparation du moteur de volée de cloche 2 :**

BODET CAMPANAIRE pour un montant de 1 464€ TTC

Rénovation Chemin Haut :

SARL VERDUN TP pour un montant de 3 150€ TTC

( les devis des entreprises BRABANT SA de 3 942€ TTC et EURL SPANG de 3 444€ TTC, n'ont pas été retenus).

Toiture - 2e rive :

STÉPHANE KLEIN EURL pour un montant de 3 661.56€ TTC

(le devis de l'entreprise RV ENVIRONNEMENT de 4 104€ TTC n'a pas été retenu)

Aménagement de l'entrée N° 3 Route de Combres :

SARL VERDUN TP pour un montant de 2 457€ TTC

( les devis des entreprises BRABANT SA de 2 646 TTC et RV ENVIRONNEMENT de 2 655€ TTC, n'ont pas été retenus).

Vote de crédits supplémentaires - ea herbeuville

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	-730.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	730.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	730.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		730.00
<b>TOTAL :</b>		<b>730.00</b>	<b>730.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>730.00</b>	<b>730.00</b>

AFFOUAGES 2018 - 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, l'exploitation de la parcelle N° 24 pour l'affouage 2018 - 2019.

Le prix du stère est fixé à 6€

Les 3 garants sont :

Michel DAL'ARMELINA

Gilbert SAINTIGNON

Jean LÉNARD

INDEMNITE 2018 DE LA TRÉSORIÈRE ( DE 046 2018)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 6 voix pour, 1 voix contre, approuve le versement de l'indemnité de conseil budgétaire 2018 à Madame HAUSS, trésorière de la commune, pour un montant de 203€ brut, soit 181.65€ net.